DÉLIBÉRATION N°CP 2021-365
DU 22 SEPTEMBRE 2021

POLITIQUE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LES LYCÉES ET LES CFA - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - DEUXIÈME ANNÉE DES PROJETS CREAC ADOPTÉS EN 2020 - TROISIÈME ANNÉE DES PROJETS CREAC ADOPTÉS EN 2019

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du mars 2017 modifiée portant adoption de la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-189 du 23 novembre 2017 relative à « Pour une politique d'éducation artistique et culturelle ouverte, organisée et inclusive dans les lycées et CFA d'Ile-de-France » ;

VU la délibération n° CP 2019-408 du 18 septembre 2019 relative à la « Politique d'éducation artistique et culturelle dans les lycées et les CFA – Attribution de subventions pour l'année scolaire 2019-2020 » ;

VU la délibération n° CP 2020-346 du 23 septembre 2020 relative à la « Politique d'éducation artistique et culturelle dans les lycées et les CFA – Attribution de subventions pour l'année scolaire 2020-2021 - Troisième année des projets CREAC adoptés en 2018 - deuxième année des projets CREAC adoptés en 2019 » ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la région Île-de-France 2021 ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission des lycées ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-365 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Attribution de subventions

Décide de participer au titre du dispositif « Aide régionale à l'éducation artistique et culturelle dans les lycées et les CFA » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **300 000 €**.

Subordonne, pour les projets CREAC, le versement de ces subventions à la signature d'avenants conformes à l'avenant-type adopté par la délibération n° CP 2019-408 du 23 septembre 2020 susvisée relative à la « Politique d'éducation artistique et culturelle dans les lycées et les CFA – Attribution de subventions pour l'année scolaire 2020-2021 » et autorise la Présidente du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **300 000 €** disponible sur le chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 «Activités culturelles et artistiques», programme HP 312-013 « Soutien culturel pluridisciplinaire » Action 13101302 – « Education artistique des lycéens », du budget 2021 conformément aux projets présentés en annexe 2 à la présente délibération.

Article 2 : Démarrage anticipé des dépenses

Autorise, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans les fiches projets en annexe à la délibération, par dérogation prévue à l'article 29, alinéa 3 de l'annexe à la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1120808-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Annexe : Fiches projet

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059034 - Théâtre, corps et oralité - THEATRE D IVRY A VITEZ

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-65738-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	29 207,00 € HT	68,48 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE D'IVRY A VITEZ
Adresse administrative : 1 RUE SIMON DEREURE
94200 IVRY SUR SEINE
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
Représentant : Monsieur Christophe ADRIANI, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021.

Description :
SPECTACLE VIVANT
Le Théâtre Antoine Vitez – Scène d'Ivry, dans la continuité de l'année 20-21, propose différentes formes de projets aux trois lycées en CREAC. Pour la saison 2021/2022, et pour pallier à d'éventuels arrêts inattendus (en raison du contexte sanitaire), le théâtre prend le parti de travailler une programmation trimestrielle, particulièrement tournée vers la proposition de semaines « Cartes blanches » aux artistes. Les propositions d'éducation artistique et culturelle se feront notamment dans le cadre de la présence au long court des plusieurs des artistes concernés par ces travaux de cartes blanches. Ce sera ainsi l'occasion pour les élèves, sous différentes formes de se plonger dans des mondes artistiques spécifiques. A travers différentes formes de rencontres et d'actions culturelles, comme un parcours du spectateur (suivi systématiquement d'une rencontre avec l'équipe artistique, au Théâtre ou en classe), des ateliers d'écriture, des rencontres avec des artistes ou encore des ateliers de pratique dansées ou théâtrales, chaque projet sera pensé et co-construit avec les équipes pédagogiques concernées. Seront proposées, à la fois une ou plusieurs venues au Théâtre ou dans les structures partenaires du projet, un accompagnement critique autour des objets artistiques. L'ensemble des propositions constitueront des parcours différenciés (de 1 à 4 spectacles et de 2h à 16h de pratique), chaque enseignant pouvant ainsi construire le parcours qui convient le mieux à ses objectifs, contraintes ou envies.

L'objectif de l'année scolaire 2021/2022 sera de développer le travail en direction des lycées Léonard de Vinci (afin de s'ouvrir à d'autres filières que celles de construction de décor et accessoiriste en concertation avec la direction) et Romain Rolland (notamment par le biais de collaboration avec le CREDAC, Le Luxy ou le TQI), de façon à étendre les propositions d'éducation artistique et culturelles. Pour le lycée Fernand Léger où l'implantation des actions culturelles est actée, il s'agira de développer un travail en direction du temps périscolaire en prenant appui sur les différents clubs gérés par les enseignants volontaires. Cette volonté de travailler avec des publics divers est en lien avec le travail du théâtre à mettre en place une forme d'autonomie des élèves à la fréquentation des structures culturelles de la ville. Enfin, pour l'ensemble des établissements inclus dans le CREAC, le théâtre profitera du partenariat préétabli avec les Talens Lyriques, pour proposer un volet de découverte de la musique baroque aux différents établissements scolaires du projet.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 29 207 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire déduction faite des dépenses de fonctionnement dépassant les 20% autorisés par le règlement (- 158€).

Proposition faite pour 3 lycées, 15 classes :
Lycée Fernand Léger – Ivry sur Seine
Lycée Romain Rolland – Ivry sur Seine
Lycée Léonard de Vinci – Paris (15e)

Localisation géographique :
- PARIS
- IVRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	12 520,00	42,64%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	4 930,00	16,79%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	2 615,00	8,91%
Fournitures, petit matériel	1 300,00	4,43%
Communication	2 000,00	6,81%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	6 000,00	20,43%
Total	29 365,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	68,11%
Rectorat de Créteil - (sollicitée)	1 000,00	3,41%
Fonds propres	8 365,00	28,49%
Total	29 365,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059035 - Lire, dire, écrire, jouer le théâtre d'ici et d'ailleurs - ISSUE DE SECOURS

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	22 093,00 € HT	63,37 %	14 000,00 €
		Montant total de la subvention	14 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ISSUE DE SECOURS
Adresse administrative : 1T BD L ET D CASANOVA
93420 VILLEPINTE
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame MARIE-HELENE MALARD, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021.

Description :
SPECTACLE VIVANT
La saison à venir, la Cie Issue de Secours poursuit le travail mené auprès des lycées impliqués dans le CREAC 2020-2021. Celui-ci s'articule autour du projet de la compagnie et des artistes accueillis en résidence à la ferme Godier dont la ligne artistique s'appuie sur les écritures dramatiques d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, en langue française. Y est interrogée la diversité de la langue française d'aujourd'hui à travers les différentes créations.
Ainsi, les parcours culturels proposés sont basés sur l'acquisition de connaissances sur le théâtre francophone d'aujourd'hui, la compréhension des textes, la pratique artistique (atelier théâtre, écriture, lecture) et la rencontre avec les artistes et les oeuvres. S'il y a une dimension de développement personnel dans la démarche d'atelier c'est toujours à l'intérieur d'une préoccupation artistique. Ateliers d'écriture, de lecture, d'improvisation, de jeu, permettent de travailler différentes notions telles que l'oralité, l'écoute de l'autre, la bienveillance ou encore la confiance en soi, l'argumentation, la posture critique et le choix. Les parcours sont définis en concertation avec les équipes pédagogiques et s'adaptent à leurs objectifs, envies et contraintes. Au lycée Rostand, l'atelier théâtre pour les élèves volontaires se poursuit tout au long de l'année et plusieurs classes bénéficient de rencontres avec des auteurs. Au lycée Brassens, une classe suit un projet théâtre, une autre un projet d'écriture et deux autres

bénéficient d'une projection-rencontre avec le GREC. Et enfin au lycée Rabelais, une classe suit un projet écriture et mise en voix et une autre, un projet écriture et lecture.
Ce projet favorise les liens entre artistes et lycéens, les échanges, la mobilité sur le territoire, la rencontre entre jeunes d'établissements scolaires différents, les projets collectifs, et la découverte de lieux culturels de proximité (la ferme Godier et la médiathèque) afin que ceux-ci deviennent des espaces familiers dans lesquels les jeunes y puisent matière à rêver, à discuter, à fabriquer. La création et l'expression artistique deviennent des leviers d'intervention dans l'épanouissement personnel et la cohésion sociale en ouvrant aux questions de vivre ensemble, de respect des différences, de responsabilité individuelle et collective et de citoyenneté. Le théâtre, de l'écriture au plateau, est notre support et la pratique artistique notre outil pour laisser passer du rêve, de l'imaginaire, de la poésie dans la vie des lycéens.
Inités en 2020 à Brassens, des rendez-vous avec l'ensemble des équipes pédagogiques pour présenter les projets menés au sein de l'établissement avec les professeurs référents ainsi que l'actualité de la ferme Godier seront proposés à chaque établissement partenaire à chaque trimestre. Ces temps sont importants pour la valorisation des projets menés par les lycéens, pour développer de nouveaux liens autour de l'actualité de la ferme Godier et ainsi rencontrer et mobiliser d'autres professeurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 22 093 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire.

Proposition faite pour 3 lycées, 11 classes :
Lycée Jean Rostand - Villepinte
Lycée Georges Brassens - Villepinte
Lycée François Rabelais - Dugny

Localisation géographique :
- DUGNY
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	17 328,00	78,43%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	200,00	0,91%
Fournitures, petit matériel	1 200,00	5,43%
Restitution du projet	650,00	2,94%
Transports des élèves	450,00	2,04%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	2 265,00	10,25%
Total	22 093,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	14 000,00	63,37%
Ville de Villepinte (attribuée)	5 000,00	22,63%
Fonds propres	3 093,00	14,00%
Total	22 093,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059036 - Une occupation sensible du lieu - THEATRE DE GENNEVILLIERS

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	34 000,00 € HT	58,82 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE GENNEVILLIERS
Adresse administrative : 41 AV DES GRESILLONS
92230 GENNEVILLIERS
Statut Juridique : Société Anonyme Coopérative Ouvrière de Production
Représentant : Monsieur DANIEL JEANNETEAU, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021.

Description :
SPECTACLE VIVANT

Suite à cette année scolaire et culturelle complexe, le projet souhaite mettre au cœur la rencontre entre les élèves, les artistes et les œuvres. Les élèves vont traverser des processus artistiques, expérimenter le lieu du théâtre afin que ces adolescents proches du T2G s'approprient cet espace. L'idées est que la circulation puisse être une dynamique de projet. A la suite de cette année, il est envisagé la fréquentation du théâtre comme une fenêtre vers l'extérieur, une manière détournée de se confronter aux problématiques sociétales qui sont au cœur des enjeux pédagogiques. A travers des parcours de spectateurs co-construits avec les professeurs, des temps d'ateliers et des créations de formes et d'objets par les élèves seront un des objectifs de cette future année. Il s'agira de faire rayonner ces expériences au sein de l'établissement scolaire et du théâtre. Pour renforcer ce rayonnement, il a été développé les résonances entre les différents intervenants au sein d'un même établissement, afin de faire circuler le projet avec l'équipe pédagogique engagée. Il est nécessaire de recréer une communauté vivante autour de sujets qui traversent les élèves. Cette année aura été marquée par un réel isolement des adolescents. Le projet de l'année 2 sera donc la création d'un espace commun qui fera cohabiter espace de formation et espace de création. Cela passera par un échange de pratiques. Les artistes occuperont les

établissements scolaires dans le cadre des ateliers pensés comme des temps de «workshop » et de la programmation hors les murs. Les élèves s'installeront au théâtre pour des temps de « cours délocalisés ». Les quatre classes pilotes des établissements choisis bénéficieront d'atelier de pratique artistique, de parcours de spectateurs
accompagnés par des ateliers de médiations portés par l'équipe du théâtre. Ces expériences donneront lieu à la création d'objets artistiques qui seront présentés au théâtre ou au lycée selon les cas.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 34 000 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire.

Proposition faite pour 4 lycées, 11 classes.

Lycée Galilée, Gennevilliers 92
Lycée Michel-Ange, Villeneuve-La-Garenne 92
Lycée René Auffray, Clichy 92
Lycée Newton, Clichy 92

Localisation géographique :
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	14 300,00	42,06%
Diffusion d'une petite forme in situ	2 000,00	5,88%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	555,00	1,63%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	6 390,00	18,79%
Fournitures, petit matériel	500,00	1,47%
Restitution du projet	2 000,00	5,88%
Transports des élèves	1 155,00	3,40%
Communication	1 000,00	2,94%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	6 100,00	17,94%
Total	34 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	58,82%
Fonds propres	6 480,00	19,06%
Partenaires privés (mécénat, sponsors, autres)	3 000,00	8,82%
Précisez si autres aides publiques (EPT Boucle Nord de Seine)	4 520,00	13,29%
Total	34 000,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059037 - De l'oeuvre à la représentation - Quand le théâtre s'invite au Musée - THEATRE DE LA VALLEE

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	47 844,00 € HT	62,70 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE DE LA VALLEE
Adresse administrative : 12 RUE PASTEUR
95350 SAINT-BRICE-SOUS-FORET
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Jean-Marie DEROCHE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021.

Description :
SPECTACLE VIVANT – PATRIMOINE
Le Théâtre de la Vallée continue son CREAC en partenariat avec le Musée National de la Renaissance d'Ecouen (95). Ils travailleront avec les mêmes 5 lycées partenaires (4 du Val-d'Oise et un de Seine-et-Marne).
Le projet propose aux élèves impliqués une découverte conjointe du théâtre et du patrimoine à travers une thématique transversale différente pour chaque classe. Le parcours de chaque classe comprend une visite du Musée National de la Renaissance avec conférencier et comédien, durant laquelle ils rencontrent les élèves d'un autre lycée, 8h d'ateliers en classe et un parcours de spectateur d'un à deux spectacles avec des temps de rencontres des équipes artistiques. Les saynètes préparées par les élèves en classe seront restituées à deux reprises : une première fois au lycée de façon croisée avec l'autre classe participante de l'établissement, une seconde fois au Musée de façon croisée avec une classe d'un autre lycée. En amont du projet, les enseignants sont accueillis au Musée pour une présentation du lieu et des collections. Les élèves pourront revenir au Musée pour une visite avec leurs proches.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 47 844 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé (-5 000 €).

Proposition faite pour 5 lycées, 12 classes :
LGT Charlotte Delbo, Dammartin-en-Goële
LPO La Tourelle, Sarcelles
LGT Simone de Beauvoir, Garges-lès-Gonesse
LGT Fragonard, L'Isle Adam
LGT Camille Saint Saëns, Deuil-la-Barre

Localisation géographique :

- DAMMARTIN-EN-GOELE
- GARGES-LES-GONESSE
- SARCELLES
- DEUIL-LA-BARRE
- L'ISLE-ADAM

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	11 505,00	21,77%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	1 164,00	2,20%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	3 080,00	5,83%
Fournitures, petit matériel (Précisez)	500,00	0,95%
Restitution du projet	7 220,00	13,66%
Dépense(s) liée(s) au déploiement d'outil(s) pédagogique(s)	8 243,00	15,60%
Transports des élèves	11 132,00	21,07%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	10 000,00	18,92%
Total	52 844,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	35 000,00	66,23%
Fonds propres	9 600,00	18,17%
EPCI CA Roissy Pays de France (sollicitée)	8 244,00	15,60%
Total	52 844,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059038 - Pays imaginaires - LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	28 226,00 € TTC	53,14 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MANUFACTURE THEATRE DE LA BASTILLE
Adresse administrative : 76 RUE DE LA ROQUETTE
75011 PARIS 11
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Monsieur Jean-Marie HORDE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2021
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021.

Description :
THEATRE
Après une première année de « Prélude », le Théâtre de la Bastille engage une deuxième année d'aventure artistique avec la compagnie du coup monté qui poursuit sa quête d'un pays imaginaire, en menant ce projet d'action culturelle avec les lycées Paul Poiret, Marcel Deprez et Voltaire. Nommée « Fugue », elle fait référence à la figure des enfants perdus, évoquant de façon rêveuse le passage difficile de l'enfance à l'adolescence. Fuir pour se trouver, créer son échappée belle et devenir une sorte de Peter Pan pour revenir à soi grandi, voici le thème de cette recherche artistique, en parallèle et en lien avec une année de création de spectacle de la compagnie.
Les quatre comédiens proposeront une initiation à la pratique théâtrale, au travail de corps, de voix, de choeur, de mouvement, d'improvisation musicale textuelle et rythmique. Tous les élèves auront donc en commun un premier temps de recherche quel que soit leur niveau et leur connaissance de la scène : donner à chacun la possibilité d'essayer, de rater, de découvrir, de recommencer. La création progressive, sous forme de stages, de matière théâtrale, chorégraphique, photographique, sonore, autour de plusieurs sujets d'improvisation. Chaque classe suivra 10h à 20h d'atelier. Puis en fin d'année, les quatre comédiens rassembleront toute la matière produite en atelier dans l'année pour créer une

installation artistique et plurielle investissant la totalité du Théâtre de la Bastille. Ce temps de rencontres privilégiées sera organisé de manière à ce que ce temps fort soit vécu comme un souvenir marquant de cette année de travail que l'on espère fructueux.
En parallèle, ces temps s'accompagneront de discussions sur le théâtre et ses métiers, sur des spectacles présentés au Théâtre de la Bastille, et une visite des lieux.
Par ailleurs, un atelier de pratique de 3 heures de formation à destination des équipes éducatives sera proposé en début d'année.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 28 226 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire.

Proposition faite pour 3 lycées, 8 classes :
Lycée Paul Poiret (Paris 11ème)
Lycée Marcel Deprez (Paris 11ème)
Lycée Voltaire (Paris 11ème)

Localisation géographique :
- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	14 819,00	52,50%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	82,00	0,29%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	4 590,00	16,26%
Fournitures, petit matériel (Précisez)	500,00	1,77%
Restitution du projet	650,00	2,30%
Communication	2 585,00	9,16%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	5 000,00	17,71%
Total	28 226,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	15 000,00	53,14%
Rectorat de Paris - (sollicitée)	1 000,00	3,54%
Ville de Paris (attribuée)	3 726,00	13,20%
Fonds propres	8 500,00	30,11%
Total	28 226,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059040 - Prix du roman graphique des lycéens - VILLE DE COURBEVOIE

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-65734-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	13 600,00 € TTC	66,18 %	9 000,00 €
		Montant total de la subvention	9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE COURBEVOIE
Adresse administrative : VILLE DE COURBEVOIE
92401 COURBEVOIE
Statut Juridique : Commune
Représentant : Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Maire

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021.

Description :
LIVRE

La bibliothèque de Courbevoie propose un prix du roman graphique dans lequel les élèves de trois lycées de la ville sont amenés à voter individuellement en faveur de l'un des quatre romans graphiques sélectionnés par les quatre partenaires du prix. Ce dernier est remis lors du festival de la ville (festival des Mots libres qui fêtera ses 10 ans) qui permet d'explorer la littérature et la langue française. Le projet réunit des ateliers d'écriture, des débats et rencontres avec des professionnels du livre et des auteurs. Le thème est commun aux trois lycées et chaque classe en écrit une partie. Le livre est auto-édité et chaque élève reçoit un exemplaire. Les élèves concernés participent à de nombreuses sorties pour prolonger les réflexions sur la lecture ou sur le thème retenu.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 13 600 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire.

Proposition faite pour 3 lycée, 6 classes.

Lycée Lucie Aubrac Courbevoie 92
Lycée Paul Painlevé Courbevoie 92
Lycée Paul Lapie Courbevoie 92

Localisation géographique :
- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	2 500,00	18,38%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	2 500,00	18,38%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	3 000,00	22,06%
Fournitures, petit matériel (Précisez)	2 000,00	14,71%
Restitution du projet	1 500,00	11,03%
Dépense(s) liée(s) au déploiement d'outil(s) pédagogique(s)	500,00	3,68%
Communication	600,00	4,41%
trasports des élèves	1 000,00	7,35%
Total	13 600,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	9 000,00	66,18%
Subvention Daac Versailles (sollicitée)	1 000,00	7,35%
Subvention Etat DRAC (sollicitée)	1 000,00	7,35%
Département 92 (sollicitée)	2 000,00	14,71%
Partenaires privés	600,00	4,41%
Total	13 600,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059041 - Black Mirror CREAC 3 - ECOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	34 286,00 € TTC	70,00 %	24 000,00 €
		Montant total de la subvention	24 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ENACR ECOLE NAT DES ARTS DU CIRQUE ROSNY
Adresse administrative : 22 RUE JULES GUESDE
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur JOSE-MANUEL GONCALVES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021

Description :
CIRQUE
L'objectif général pour les 3 établissements en CREAC avec l'ENACR est de permettre la pérennisation de l'enseignement des arts du cirque. Cette année, l'équipe souhaite impliquer davantage de professeurs de disciplines variées (hors EPS) dans le projet.
Le projet proposé entend permettre le développement des capacités de réflexion sensible des lycéens. Centré de nouveau sur le thème des réseaux et notamment des réseaux sociaux, ils sont incités à se questionner sur cet enjeu très présent dans leur vie. Il s'agit ici de leur permettre d'exprimer une sensibilité et/ou une réflexion via les outils et techniques circassiennes transmis.
La pratique artistique des lycéens est au cœur du projet avec 18h à 50h d'atelier par classe.
Enfin, le projet s'alimente de la découverte du milieu circassien, de la rencontre avec les œuvres et les artistes. Aussi, le parcours du spectateur (3 sorties prévues par classes) en constitue-t-il un élément primordial. Il permet notamment d'aborder des concepts de l'analyse critique. En effet, à l'issue des représentations les jeunes font souvent le retour de n'avoir « pas compris ». Une initiation à l'analyse critique permet de sortir de cet écueil, d'intégrer l'importance de l'imagination et de l'interprétation

personnelle. Il s'agit ici d'une des grandes forces de la plupart des créations contemporaines circassiennes : faire confiance au spectateur pour qu'il se raconte sa propre histoire à partir de l'univers proposé sur la piste. Pour cette dernière année, seront également développées des actions complémentaires de sensibilisation :
- Spectacle In situ de la compagnie L'un Passe, au sein des trois établissements, permettant de toucher largement les lycéens.
- Proposer à un maximum de classes des visites du chapiteau / conférences sur les arts du cirque ainsi que 3h d'initiation aux différentes disciplines enseignées à l'ENACR (acrobaties, aériens, jonglerie, équilibre).
- proposer à tous les professeurs intéressés des trois lycées partenaires des temps de formation spécifiques
- Impliquer les familles dans le projet en les invitant aux restitutions.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 34 286 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire.

Proposition faite pour 3 établissements, 6 classes :
Lycée Marcelin Berthelot (Pantin)
Lycée des métiers de l'horticulture et du paysage (Montreuil)
Lycée Blaise Pascal (Villemomble)

Localisation géographique :
- MONTREUIL
- PANTIN
- VILLEMOMBLE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	14 368,00	41,91%
Diffusion d'une petite forme in situ	6 000,00	17,50%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	3 000,00	8,75%
Fournitures, petit matériel (Précisez)	1 200,00	3,50%
Restitution du projet	2 000,00	5,83%
Transports des élèves	300,00	0,87%
Communication	600,00	1,75%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	6 818,00	19,89%
Total	34 286,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	24 000,00	70,00%
Fonds propres	10 286,00	30,00%
Total	34 286,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059042 - LES VOIX, LES VOIES DE ROYAUMONT - FONDATION ROYAUMONT

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	30 721,00 € HT	65,10 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION ROYAUMONT
Adresse administrative : ABBAYE DE ROYAUMONT
95270 ASNIERES-SUR-OISE
Statut Juridique : Fondation
Représentant : Monsieur Aldo CARDOSO, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021.

Description :
PATRIMOINE, JARDINS, SPECTACLE VIVANT

En 2021 2022, les jardins seront particulièrement à l'honneur dans les réalisations du CREAC et donneront lieu à une implantation d'un carré de jardin inspiré des jardins de l'abbaye et faisant appel aux plantes de la collection du jardin médiéval, avec un fil historique ouvert vers les usages nourriciers et médicinaux du jardin à d'autres époques. Plusieurs points de correspondance seront recherchés dans les parcours : la création d'un parcours à la fois littéraire et théâtral avec le lycée de Beaumont sur Oise ouvrira pour la première fois sur une dimension de création sonore, langage partagé entre ce parcours et un parcours de création d'une installation sonore pour le nouveau jardin du lycée. L'année scolaire 21 22 sera marquée par un accès restauré des classes à une découverte de spectacles et concerts du festival 2021 en complément des visites guidées historiques proposés à l'occasion des premiers ateliers sur site, favorisant une expérience d'école du spectateur en plus de celle de la découverte patrimoniale et pratique artistique. Outre les transmissions de savoir-faire autour des jardins et des végétaux, les équipes de l'abbaye de Royaumont seront mises à contribution pour proposer aux classes des visites techniques et découverte des métiers liés à la restauration et entretiens des espaces verts, en résonnance avec leurs apprentissages professionnels.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 30 721 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé (-5014 €).

Proposition faite pour 2 lycées, 5 classes.

Lycée général, professionnel et technologique Evariste Galois, Beaumont sur Oise (95)
Lycée professionnel Gustave Eiffel, Ermont (95)

Localisation géographique :
- ERMONT
- BEAUMONT-SUR-OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	10 460,00	29,27%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	3 000,00	8,40%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	3 925,00	10,98%
Fournitures, petit matériel	500,00	1,40%
Restitution du projet	1 000,00	2,80%
Transports des élèves	6 850,00	19,17%
Communication	5 000,00	13,99%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	5 000,00	13,99%
Total	35 735,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	25 014,00	70,00%
Partenaires privés (mécénat, sponsors, autres)	10 721,00	30,00%
Total	35 735,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059047 - Utopies CREAC 3 - LA COMMUNE - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL AUBERVILLIERS

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	28 704,00 € TTC	69,68 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE D'AUBERVILLIERS THEATRE DE LA COMMUNE
Adresse administrative : 2 RUE EDOUARD POISSON 93300 AUBERVILLIERS
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée
Représentant : Madame ANNE POLLOCK, Administrateur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021

Description :
THEATRE
Pour cette dernière année de partenariat dans le dispositif CREAC, les élèves seront invités à explorer la question de l'écart entre les générations, de ce qui se transmet d'une époque à l'autre, de ce qui mute en chacun de nous en grandissant. L'enjeu est à la fois de créer une rencontre (réelle, virtuelle ou fictive) entre des adolescents et des personnes âgées et d'explorer à travers cet échange les spécificités de chaque époque et des individus à travers les âges. Quel était le quotidien dans les années 50-60 ? Quelles occupations étaient celles de la jeunesse, quels rêves l'habitaient ? De quels événements les jeunes d'hier gardent-ils la trace ? De quels événements les jeunes d'aujourd'hui garderont-ils des traces demain ? Pourrons-nous, par le prisme du théâtre, nous lier à une personne, à un personnage venu d'une autre époque et incarner une voix d'ailleurs ? Ce travail tentera de tordre le coup à la dialectique de vieux-jeunes et de jouer avec les mutations qui s'opèrent au cours de la vie.
Jade Maignan, metteuse en scène et comédienne conduira de nouveau l'ensemble des projets et développera tout au long des ateliers des exercices d'échauffements propres au théâtre qui travaillent : la prise de parole, l'aisance corporelle, la cohésion de groupe… Le travail s'appuiera sur les histoires et les

héritages propres au territoire de chaque établissement. Ce travail documentaire sera nourri selon différentes modalités d'enquête (interview avec une personnage du voisinage, un membre de la famille ou dans le cadre d'un partenariat avec un structure spécialisée type EHPAD) et aboutira à une formalisation artistique et collective.
Les classes inscrites dans le projet devront s'engager pour 20h à 30h d'atelier, réparties sur l'année. Les semaines banalisées sont la forme privilégiée pour que les élèves puissent véritablement s'immerger dans la démarche et expérimenter une temporalité autre, propre à la recherche-création.
En parallèle, les élèves bénéficieront d'un parcours de 3 spectacles minimum à La Commune, à choisir parmi cinq pièces de la programmation dont les thématiques touchent de près celles de l'atelier.
Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 28 704 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé (- 309 €).

Proposition faite pour 3 établissements, 9 classes :
Lycée Michel-Ange (Villeneuve la Garenne)
lycée Eugène Delacroix (Drancy)
lycée Denis Papin (La Courneuve)

Localisation géographique :
- VILLENEUVE-LA-GARENNE
- LA COURNEUVE
- DRANCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	17 100,00	58,94%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	4 725,00	16,29%
Fournitures, petit matériel	500,00	1,72%
Restitution du projet	2 688,00	9,26%
Transports des élèves	3 200,00	11,03%
Communication	800,00	2,76%
Total	29 013,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 309,00	70,00%
Fonds propres	8 704,00	30,00%
Total	29 013,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059048 - S'engager, prendre la parole CREAC 3 - LA MAISON OUVERTE

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	28 700,00 € HT	69,69 %	20 000,00 €
		Montant total de la subvention	20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA MAISON OUVERTE
Adresse administrative : 108 RUE DU CHEVALERET
75013 PARIS 13
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE FRANCOISE CABANIS, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021

Description :
SPECTACLE VIVANT
Pour cette troisième année en CREAC, la thématique initiale est conservée : « S'engager, prendre la parole ». Ainsi, les parcours artistiques et de spectateurs construits pour 2021-2022 ont tous vocation à permettre aux élèves de s'exprimer, de prendre position, de débattre, de réfléchir ensemble à des questions de société et d'actualité. Afin d'être pertinent selon les spécificités de chaque formation et faire rayonner, du même coup, toute la diversité du spectacle vivant dans un même établissement, le projet s'appuie sur une pluridisciplinarité des pratiques artistiques.
Après cette année si particulière, il semble important que les élèves participants puissent venir au théâtre et découvrir la programmation. C'est pourquoi, toutes les compagnies intervenantes sont programmées au Théâtre Dunois lors de la saison 2021- 2022 ; les élèves pourront les retrouver au plateau dans un contexte différent et enrichissant les ateliers de pratique.
Plusieurs parcours de pratique artistique ont été imaginés, ils seront ponctués de sorties théâtrales accompagnées de médiations :
- Parcours Théâtre / Ecriture – par la Compagnie Terrain de Jeu (entre 10 et 15 heures)
- Parcours Théâtre / Lecture à voix haute – par la Compagnie Espace Commun (entre 8 et 10 heures)
- Parcours Radio – par la Compagnie Le Grand Chelem (entre 8 et 10 heures)

- Parcours Danse – par la Compagnie Les Ouvreurs de Possible (6 heures)
- Parcours Philosophie / Plastique – par la Compagnie AMK (6 heures)

Par ailleurs, un programme spécifique sera proposé au Lycée Jean Macé dans le cadre d'un partenariat avec le Théâtre Jean Vilar de Vitry-sur-Seine, autour du spectacle « Be my superstar » - un opéra tragique immersif sur le harcèlement scolaire. Une classe du Lycée suivra un atelier d'une demi-journée avec la Compagnie MPDA et participera ensuite à la représentation du soir, au plateau. Seront conviées à cette représentation d'autres classes du Lycée et les familles concernées afin de créer un temps commun autour d'une problématique brûlante à cet âge. Les autres actions de rayonnement dans les établissements prendront principalement la forme de parcours de spectateurs et de médiations encore à définir avec les équipes pédagogiques, à la rentrée 2021.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 28 700 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire.

Proposition faite pour 4 établissements, 16 classes :
Cité Henri Bergson – Paris 19ème : lycée Bergson & Jacquard
Lycée Jean Macé – Vitry-sur-Seine
Lycée Villon – Paris 14ème
Ecole du Breuil – Paris 12ème

Localisation géographique :

- PARIS
- PARIS
- PARIS
- VITRY-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	17 000,00	59,23%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	5 700,00	19,86%
Restitution du projet	200,00	0,70%
Communication	60,00	0,21%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	5 740,00	20,00%
Total	28 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	20 000,00	69,69%
DRAC	2 000,00	6,97%
Subvention Ville de Paris (attribuée)	2 000,00	6,97%
Subvention Ville de Paris (sollicitée)	2 500,00	8,71%
Fonds propres	2 200,00	7,67%
Total	28 700,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059050 - EBULLITION(S) CREAC 3 - LA VIE BREVE

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	92 556,00 € HT	46,46 %	43 000,00 €
		Montant total de la subvention	43 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LA VIE BREVE
Adresse administrative : 2 ROUTE DU CHAMP DE MANOEUVRE
75012 PARIS 12E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame SOPHIE DARRAGI, Présidente

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021

Description :
SPECTACLE VIVANT
La Vie Brève souhaite accompagner les élèves dans leur découverte du spectacle vivant, à travers la diversité des œuvres, des disciplines et des métiers et leur permet d'y trouver des ressources de créativité, de valorisation et de réflexions. Cette troisième année de CREAC entend déployer pleinement ses ambitions, en espérant des conditions sanitaires plus propices et en capitalisant sur les relations de confiance établies avec les différents enseignants impliqués. Les enseignants impliqués depuis deux ans ont manifesté le désir d'inscrire leurs classes dans des parcours au long cours. D'autres, bénéficiaires des Impromptus en 20-21 par exemple, ont manifesté également, le souhait de collaborer sur l'année scolaire 2021-2022.
De la seconde à la terminale, de nombreuses classes participent à des parcours composés avec leurs enseignants au plus près de leurs enjeux pédagogiques. Chaque parcours allie la découverte de spectacles, des rencontres avec les artistes, une découverte des métiers du spectacle, du Théâtre et de ses recoins, et des ateliers de pratique.
L'acquisition de connaissances passera par :
- la découverte du lieu : l'ensemble des théâtres de La Cartoucherie et plus spécifiquement le Théâtre de l'Aquarium, des salles aux coulisses, en passant par les ateliers de décors ou de costumes, tout en

découvrant l'histoire des lieux.
- la découverte des métiers, en lien avec leurs filières, leurs spécialités et leurs parcours
- la découverte de la musique – baroque, classique, jazz
La pratique artistique se déclinera :
- en ateliers de découverte des outils de la vie brève, visant à rendre les élèves « créateurs »
- en ateliers de création radiophonique – Charivaris
Enfin, la rencontre avec l'œuvre et l'artiste se fera via :
- des impromptus théâtre et /ou musique
- des sorties notamment lors du festival biannuel BRUIT
D'autres classes bénéficient d'actions de sensibilisation (visites, impromptus, rencontre-métiers).

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 92 556€ et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire déduction faite de la différence entre le montant demandé et le montant proposé (-7000 €).

Proposition faite pour 6 établissements, 33 classes :
LP La Source de Nogent-sur-Marne (94)
LPO Louise Michel de Champigny-sur-Marne (94)
LPO Langevin Wallon de Champigny-sur-Marne (94)
LGT Paul Doumer de Le Perreux-sur-Marne (94)
LGT Marcellin Berthelot, Saint-Maur-des-Fossés (94)
LPO A. Nobel de Clichy-sous-Bois (93)

Localisation géographique :
- CLICHY-SOUS-BOIS
- NOGENT-SUR-MARNE
- LE PERREUX-SUR-MARNE
- CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	34 256,00	34,41%
Diffusion d'une petite forme in situ	14 900,00	14,97%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	550,00	0,55%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	20 000,00	20,09%
Fournitures, petit matériel	300,00	0,30%
Restitution du projet	2 900,00	2,91%
Dépense(s) liée(s) au déploiement d'outil(s) pédagogique(s)	600,00	0,60%
Transports des élèves	3 000,00	3,01%
Communication	3 650,00	3,67%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	19 400,00	19,49%
Total	99 556,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	50 000,00	50,22%
Fonds propres	25 556,00	25,67%
Partenaires privés (mécénat, sponsors, autres)	24 000,00	24,11%
Total	99 556,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059051 - PORTRAITS D'ESPACES - L'ONDE THÉÂTRE ET CENTRE D'ART

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-65738-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	38 131,00 € HT	68,19 %	26 000,00 €
		Montant total de la subvention	26 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : L'ONDE
Adresse administrative : 8 BIS AVENUE LOUIS BR GUET
78140 VELIZY VILLACOUBLAY
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Industriel
Représentant : Monsieur Bruno DREVON, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021.

Description :
"Il était une fois mon bahut"-SPECTACLE VIVANT-ARTS PLASTIQUES-ARCHITECTURE

En année 3, l'objectif premier est que chaque lycée découvre un troisième axe artistique du projet, tout en gardant la thématique commune de "Portraits d'Espaces". En étant confronté à une nouvelle discipline, à de nouveaux intervenants, il sera ainsi
possible de questionner autrement l'architecture des établissements ainsi que le regard que les élèves y portent et les rapports qu'ils entretiennent avec dans le quotidien. L'idée reste de pousser les lycéens à investir ces lieux différemment afin qu'ils s'y sentent bien, mais aussi afin qu'ils prennent part à un processus de création artistique venant traduire la relation qu'ils ont à ces espaces. Les lycéens suivront, avec chaque intervenant, des ateliers de pratique en lien avec l'axe artistique de cette nouvelle année : des ateliers de danse et vidéo pour le Lycée Jean Pierre Vernant à Sèvres d'écriture pour le Lycée Plaine de Neauphle à Trappes et d'arts visuels pour le Lycée Marie Curie à Versailles. Ces ateliers seront menés dans une progression constante permettant à chacun de participer, de s'exprimer et de créer ensemble. Les intervenants pourront partir sur les mêmes bases que les ateliers réalisés en années 1 et 2, tout en adaptant leur projet à un nouvel établissement et des nouveaux enseignants. Ils pourront donc ainsi faire évoluer leur proposition et aborder le projet différemment selon les retours faits et les envies exprimées.

La thématique des portraits d'espaces restera la même, et les élèves pourront donc poursuivre leur réflexion autour de la mise en scène artistique des espaces de leur lycée et/ou du théâtre. Chaque classe bénéficiera aussi d'un parcours de spectacles et d'expositions. Tous les lycéens pourront donc découvrir cette année quatre spectacles ainsi que plusieurs expositions. L'équipe de l'Onde proposera à chaque établissement un spectacle commun (qui sera donc un espace de rencontre et de lien entre les établissements) et une sélection de propositions sur le reste de la programmation, parmi lesquelles 3 seront aux choix des enseignants. Ces moments de rencontre avec les œuvres sont très enrichissants pour les élèves et viennent nourrir leurs démarches et leurs réflexions tout au long du projet.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 38 131 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire déduction faite des dépenses de fonctionnement dépassant les 20% autorisés par le règlement (- 2 374 €).

Proposition faite pour 3 lycées, 8 classes.

Lycée Jean Pierre Vernant Sèvres 92
Lycée Plaine de Neauphle Trappes 78
Lycée Marie Curie Versailles 78

Localisation géographique :
- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	15 505,00	38,28%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	2 800,00	6,91%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	5 100,00	12,59%
Fournitures, petit matériel	500,00	1,23%
Transports des élèves	3 600,00	8,89%
Communication	3 000,00	7,41%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	10 000,00	24,69%
Total	40 505,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	26 000,00	64,19%
Subvention Commune Velizy (sollicitée)	14 505,00	35,81%
Total	40 505,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059052 - Langages croisés CREAC 3 - REGIE THEATRE CINEMA PAUL ELUARD

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-65735-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	16 330,00 € HT	67,36 %	11 000,00 €
		Montant total de la subvention	11 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : THEATRE CINEMA P ELUARD REGIE
Adresse administrative : 4 AV VILLENEUVE ST GEORGES
94600 CHOISY LE ROI
Statut Juridique : Régie de Collectivité Locale à Caractère Administratif
Représentant : Monsieur GABRIEL ROCHE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021

Description :
SPECTACLE VIVANT
Pour cette 3ème année, les projets seront toujours centrés sur le langage qui sera décliné au plus près des objectifs d'apprentissage formels et informels, permettant aux élèves de gagner en aisance personnelle et de faciliter l'intégration de grandes notions des programmes. Le travail se fera dans la continuité, les complicités établies avec les artistes intervenants favorisant un travail dans la confiance.
Selon les établissements et les classes, différentes thématiques ont été choisies, faisant intervenir des équipes artistiques variées pour une douzaine d'heures d'ateliers : un parcours bilinguisme et oralité pour une classe de Montaleau, deux projets autour de l'éloquence à Montaleau et Apollinaire, et un projet commun aux deux classes de Brel autour de l'écriture de discours argumentés.
Tout au long de l'année, les élèves auront l'occasion de venir au Théâtre Paul Eluard pour un parcours de trois spectacles, des visites du lieu et rencontres avec des professionnels.
Une restitution commune à toutes les classes est prévue en fin d'année au Théâtre. Celle-ci se concluera par un goûter préparé par une classe de Montaleau.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 16 330 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire.

Proposition faite pour 3 établissements, 7 classes :
Lycée professionnel Jacques Brel - Choisy-le-Roi
Lycée général et technologique Guillaume Apollinaire - Thiais
Lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration Montaleau - Sucy-en-Brie

Localisation géographique :

- SUCY-EN-BRIE
- CHOISY-LE-ROI
- THIAIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	6 720,00	41,15%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	450,00	2,76%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	2 660,00	16,29%
Fournitures, petit matériel	1 000,00	6,12%
Restitution du projet	1 200,00	7,35%
Communication	1 200,00	7,35%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	3 100,00	18,98%
Total	16 330,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	11 000,00	67,36%
Subvention Choisy-le-Roi (attribuée)	5 330,00	32,64%
Total	16 330,00	100,00%

Commission permanente du 22 septembre 2021 - CP2021-365

DOSSIER N° EX059053 - Construire les territoires de l'art avec les lycéens année #3 - THEATRE LOUIS ARAGON

Dispositif : Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC) (n° 00001086)
Délibération Cadre : CR2017-189 du 23/11/2017
Imputation budgétaire : 933-312-6574-131013-300
Action : 13101302- Education artistique des lycéens

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Convention régionale pour l'éducation artistique et culturelle (CREAC)	64 569,00 € HT	43,36 %	28 000,00 €
		Montant total de la subvention	28 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CCA CENTRE CULTUREL ARAGON
Adresse administrative : 24 BOULEVARD DE L HOTEL DE VILLE
93290 TREMBLAY EN FRANCE
Statut Juridique : Association
Représentant : Monsieur Mathieu MONTES, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 août 2021 - 31 juillet 2022
Démarrage anticipé de projet : Oui
Motivation démarrage anticipé : Afin d'assurer la continuité du projet, la date de démarrage est le 1er août 2021

Description :
SPECTACLE VIVANT
Chaque année, l'équipe du théâtre, les enseignants et les artistes de la programmation du Théâtre Louis Aragon tissent avec les lycéens les liens thématiques qui viendront irriguer le projet sur l'établissement et lui donner son assise et sa lisibilité.
Construire les territoires de l'art avec les lycéens année #3 se décline sur une même base dans les quatre établissements, selon plusieurs modalités d'action à travers un volet artistique et un volet culturel et découverte des métiers.
Le volet artistique comprend des ateliers de pratiques théâtrales, chorégraphiques, circassienne menés par des artistes professionnels et concernent au minimum deux classes par établissement. Selon les classes, les objectifs artistiques et pédagogiques, et le volume horaire dévolu, les ateliers peuvent prendre différentes formes, au sein du lycée et au moins une fois au Théâtre Louis Aragon (sous forme immersive sur un temps court de 1 à 5 jours en continu ou avec plusieurs rendez-vous étendus sur l'année). Ce volet artistique comprend également un parcours de spectateur qui se compose d'une petite forme jouée in situ pouvant bénéficier à de nombreux élèves y compris en dehors des classes impliquées et de 3 à 5 spectacles par classe au Théâtre Louis Aragon, suivis temps de retours critique sur le

spectacle avec les élèves, des discussions ouvertes et alimentées par leurs soins et les enseignants. Depuis 2018, le TLA a développé un média appelé Radio TLA dont l'activité s'est intensifiée du fait de la crise sanitaire avec la création d'émissions thématiques en fonction de l'actualité culturelle. Les enseignants et les artistes sont invités à se saisir de ce nouvel outil afin d'imaginer tous ensemble de nouvelles formes de médiation et de rencontres artistiques.
Dans le cadre du volet culturel et découverte des métiers, sont organisées une visite technique du Théâtre Louis Aragon, une séance de sensibilisation au spectacle vivant alliant présentation du parcours de spectateur et regard sur la création contemporaine (focus danse, théâtre ou cirque) et une sortie sur une exposition, un lieu patrimonial, un film ou un spectacle dans un lieu tiers, ou encore une conférence sur laquelle les lycéens souhaitent inviter des intervenants, vient faire écho à la thématique abordée.
En fin d'année, l'évènement de restitution des projets du théâtre CQFD – Ce Qu'il Faut Découvrir – est l'occasion pour certaines des classes de présenter et valoriser le travail de l'année.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Détail du calcul de la subvention :
Le montant de la base subventionnable s'élève à 64 569 € et correspond au montant du budget proposé par le bénéficiaire.

Proposition faite pour 4 établissements, 12 classes :
Lycée André Boulloche, Livry Gargan
Lycée Blaise Cendrars, Sevran
Lycée Jean Rostand, Villepinte
Lycée Jean Zay, Aulnay-sous-Bois

Localisation géographique :
- AULNAY-SOUS-BOIS
- LIVRY-GARGAN
- SEVRAN
- VILLEPINTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Intervention artistique	18 120,00	28,06%
Diffusion d'une petite forme in situ	16 373,65	25,36%
Défraiement des intervenants (Transport, hébergement, restauration)	4 594,00	7,11%
Billetterie (exposition, sortie, parcours spectateurs, ...)	4 252,00	6,59%
Fournitures, petit matériel	1 200,00	1,86%
Restitution du projet	1 800,00	2,79%
Transports des élèves	6 529,00	10,11%
Communication	1 000,00	1,55%
Dépenses de fonctionnement (rémunération du personnel, loyers annuels, fluides, ...)	10 700,00	16,57%
Total	64 568,65	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	28 000,00	43,36%
Subvention Tremblay-en-France (attribuée)	10 700,00	16,57%
Fonds propres	25 868,65	40,06%
Total	64 568,65	100,00%